

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE**  
**SEANCE DU 14 MARS 2014**

**SEANCE DU 14 mars 2014**

**Le 7 mars 2014, convocation du Conseil Municipal du 14 mars 2014 à 20h30.**

**ORDRE DU JOUR :**

**MEMBRES DU  
CONSEIL EN  
EXERCICE : 11**

- 1- Adhésion Charte du Parc national des Cévennes
- 2- Déclaration Préalable Mme Bertrand
- 3- Voyage collège un enfant
- 4- Renforcement Poste le Passet
- 5- Approbation du compte de gestion 2013
- 6- Vote du compte administratif 2013

**MEMBRES DU  
CONSEIL  
PRESENTS : 8**

Questions diverses :  
Subventions versées  
Cantine  
Rythmes scolaires

L'an 2014 le 14 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de l'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Etaient présents : Claudine BROSSARD, Françoise DEL BUCCHIA, Jean-Paul DURAND, Hélène HILAIRE, Maurice HILAIRE, Annie IBANEZ, Bernadette MACQUART, Guy TOUREILLE.

Etaient absents : Philippe JACOB, pas de procuration, Michèle LARGHI, pas de procuration, Claudie ROLAND, pas de procuration..

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire expose au conseil municipal les raisons d'une adhésion à la charte du Parc national des Cévennes.

**ADHESION PARC  
NATIONAL DES  
CEVENNES**

Vu le code de l'environnement notamment en ses articles L331-2, L331-3 et R331-10,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu le courrier de saisine du Préfet de la Région Languedoc Roussillon en date du 12 novembre 2013, Vu les trois documents constituant la charte du Parc national des Cévennes, à savoir le document principal, carte des vocations, fascicule des modalités d'application de la réglementation du cœur du PNC,

Vu la délibération n°2013-195 en date du 12/12/2013 de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, portant avis consultatif préalable à la décision d'adhésion des communes membres,

Ouï le rapport du maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la charte du Parc national des Cévennes et mandate le Maire pour notifier cette décision à l'établissement public du Parc national des Cévennes.

**DECLARATION  
PREALABLE MME  
BERTRAND**

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu une demande de déclaration préalable de la part de Mme Candide BERTRAND (épicière à Saumane) pour l'installation estivale d'un lieu de vente de légumes et fruits biologiques sur le territoire de la commune au lieu-dit le Cabanis. Madame le Maire précise qu'elle s'est mise en rapport avec le commerçant de la commune afin de ne pas lui porter préjudice et que celui-ci n'y est pas hostile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder un avis favorable à cette déclaration préalable.

**SUBVENTION  
VOYAGE COLLEGE**

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu un courrier du collège Marceau Lapierre concernant un voyage scolaire en Espagne pour un enfant résidant sur la commune de l'Estréchure. Le montant de la participation de la famille est de 120 €. Le collège indique que la commune peut participer à ce financement.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser au collège la somme de 60 € pour participation de l'élève à ce voyage.

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE  
SEANCE DU 14 MARS 2014**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : FPT-Renforcement « le Passet »

Ce projet s'élève à 50 055,98 € HT SOIT 59 866,95 € TTC.

**RENFORCEMENT  
POSTE LE PASSET**

**Définition sommaire du projet : Suite à la FPT d'ERDF en date du 9/07/2013 montrant une contrainte U sur le quartier de Boisserolles, le Syndicat projette le renforcement BTA du poste « Le Passet » par le remplacement du réseau T35 2 et T70 2 existant par un torsadé T150 2 sur une distance d'environ 400 ml, avec la reprise de 4 branchements particuliers. Cette opération permettra de résoudre 6 clients mal alimentés.**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée suivant les décisions du bureau. Le syndicat réalise les travaux qu'il finance aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif.(EFF).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 50 055,98 € HT soit 59 866,95 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif , et demande son inscription au programme d'investissement syndical des travaux pour l'année à venir.
2. Demande des aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 60,00 €
4. Autorise son maire à viser l'Etat Financier Estimatif
5. Autorise son maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte-tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.
6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :
  - le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - le second acompte et solde à la réception des travaux
7. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Guy TOUREILLE est nommé président de séance.

Madame le Maire présente le compte administratif :

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2013**

libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent	dépenses	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 123,10		223 762,55		224 885,65
Opérations exercice	123 857,46	14 434,05	174 085,45	235 815,19	297 942,91	250 249,24
total	123 857,46	15 557,15	174 085,45	459 577,74	297 942,91	475 134,89
Résultat de clôture	108 300,31			285 492,29		177 191,98
Total cumulé	108 300,31			285 492,29		177 191,98
Résultat définitif	108 300,31			285 492,29		177 191,98

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Suite à la présentation du compte administratif, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire revient en séance du conseil municipal.

**COMPTE DE  
GESTION 2013**

Madame le Maire demande de délibérer sur l'approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Rey, Receveur municipal. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 précédemment et l'avoir comparé aux chiffres du compte de gestion donnés par le Trésorier avec ce dernier et constatant qu'ils concordent parfaitement, le conseil municipal approuve sans réserve et à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2013.

Fin de séance à 22 heures

Le Maire  
Bernadette MACQUART

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE  
SEANCE DU 14 MARS 2014**

Le Maire,  
Bernadette MACQUART

COMMUNE DE L'ESTRECHURE  
SEANCE DU 14 MARS 2014

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adhésion Charte du Parc national des Cévennes
- 2- Déclaration Préalable Mme Bertrand
- 3- Voyage collègue un enfant
- 4- Renforcement poste le Passet
- 5- Approbation compte de gestion 2013
- 6- Vote du compte administratif 2013

**Questions diverses :**

**Suventions versées**

**Cantine**

**Rythmes scolaires**

Claudine BROSSARD

Françoise DEL BUCCHIA

Jean-Paul DURAND

Hélène HILAIRE

Maurice HILAIRE

Annie IBANEZ

Philippe JACOB

Michèle LARGHI

Bernadette MACQUART

Claudie ROLAND

Guy TOUREILLE

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE  
SEANCE DU 14 MARS 2014**

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE  
SEANCE DU 14 MARS 2014**

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE  
SEANCE DU 14 MARS 2014**